

24 avr 2014 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 25 avril 2014

Projet de circulaire relative à certains conflits d'intérêts en matière de marchés publics

Sur proposition du Premier ministre Elio Di Rupo et du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire qui vise à réduire les risques de conflits d'intérêts résultant du mécanisme du tourniquet (revolving doors)* en matière de marchés publics.

L'objectif de cette circulaire est d'éviter, à titre préventif, de faire appel à une personne se trouvant dans pareille situation de tourniquet dans le cadre d'une procédure de passation ou de l'exécution d'un marché public du pouvoir adjudicateur pour lequel elle a travaillé dans le passé, et ce, durant une période de deux ans après avoir cessé ses précédentes activités.

A cette fin, les pouvoirs adjudicateurs fédéraux sont priés d'insérer dans leurs documents du marché une clause standard qui attire l'attention des entreprises candidates/soumissionnaires non seulement sur la mesure préventive visée, mais aussi sur les conséquences possibles (sanctions) du non-respect. Ces sanctions sont l'écartement de la demande de participation ou de l'offre et, dans le cadre de l'exécution d'un marché, la résiliation unilatérale par le pouvoir adjudicateur.

** décrit dans la loi du 8 mai 2007 portant assentiment à la Convention des Nations unies contre la corruption, faite à New York le 31 octobre 2003*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Elio di Rupo, Premier ministre
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>